



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
4 novembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#)

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> novembre 2013, adressée au Président du Comité par le chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint le rapport du Gouvernement saoudien adressé au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#) (voir annexe).

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Abdulmohsen Alyas

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (8 janvier 2014).



**Annexe à la lettre datée du 1<sup>er</sup> novembre 2013 adressée  
au Président du Comité par le chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de l'Arabie saoudite  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport sur l'application par l'Arabie saoudite des résolutions  
1874 (2009) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité  
concernant la République populaire démocratique de Corée**

**Introduction**

L'Arabie saoudite met en œuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, par l'intermédiaire d'un comité national constitué d'un certain nombre de représentants d'organes compétents, qui ont donné pour instructions à toutes les administrations spécialisées de prendre les mesures nécessaires à l'application des résolutions 1874 (2009) et 2094 (2013) du Conseil de sécurité, selon la procédure suivie pour toutes les résolutions de ce type.

**Procédures suivies par les autorités compétentes**

Le Ministre des affaires étrangères informe les membres du Comité national de toute résolution adoptée par le Conseil de sécurité et leur en communique le texte, pour veiller à en faire appliquer rapidement toutes les dispositions; il peut également lui demander de se réunir pour étudier les moyens de mettre en œuvre la résolution et d'en assurer le suivi.

Les autorités saoudiennes compétentes ont indiqué qu'il n'y avait pas de transaction ou d'envoi direct de marchandises par l'aviation civile entre la République populaire démocratique de Corée et l'Arabie saoudite.

Les autorités saoudiennes compétentes ont donné pour instructions l'inspection, à tous les points de passage frontaliers (terrestres, maritimes et aériens), des cargaisons en provenance ou à destination de la République populaire démocratique de Corée, pour veiller à ce qu'elles ne contiennent pas d'articles, de matériels ou de marchandises susceptibles de constituer une violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les autorités ont également rajouté à la liste des suspects les noms des nationaux de la République populaire démocratique de Corée figurant sur la liste des sanctions, et intégré dans la liste noire du système informatique des autorités douanières les noms des entités avec lesquelles tout commerce est proscrit.

Les autorités compétentes ont diffusé le texte des résolutions susmentionnées à tous les ports, pour qu'ils en appliquent les dispositions. Il convient de noter que le navire battant pavillon de la République populaire démocratique de Corée qui se trouve à quai au port islamique de Djeddah ne transporte que du bétail.

Les autorités compétentes ont enjoint tous les organes subsidiaires et le Conseil saoudien des chambres de commerce de prendre également les mesures requises en vue de l'application des dispositions du paragraphe 2 de l'annexe II (concernant les sociétés) et de l'annexe IX (concernant les articles de luxe).

Les autorités compétentes ont également diffusé le texte des résolutions à toutes les banques et à tous les bureaux de change agréés, qui ont indiqué ne pas avoir de rapports ou de contacts avec la République populaire démocratique de Corée ou ses nationaux; elles ont rajouté la République populaire démocratique de Corée à la liste des États à haut risque et rappelé à toutes les banques et tous les bureaux de change agréés qu'ils étaient tenus de respecter les directives des organes compétents et de prendre les mesures préventives qui s'imposaient.

On trouvera ci-après la liste des mesures prises par les autorités compétentes saoudiennes :

Les noms de 12 nationaux de la République populaire démocratique de Corée ont été inscrits sur la liste des personnes interdites d'entrée en Arabie saoudite et soumises à l'interdiction de voyager (voir pièce jointe), conformément aux résolutions [1817 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#) et [2094 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement saoudien a également communiqué le texte des résolutions aux autorités compétentes et au secteur privé, pour qu'ils en appliquent les dispositions. Il tient à indiquer au Comité qu'il a demandé notamment aux organes compétents de mettre en œuvre les dispositions des paragraphes suivants :

- Le paragraphe 17, dans lequel le Conseil a décidé que l'État auquel le refus d'inspection d'un navire avait été opposé en informe promptement le Conseil;
- Le paragraphe 19, dans lequel le Conseil a demandé à tous les États de communiquer au Comité toutes informations disponibles sur les transferts à d'autres compagnies d'aéronefs ou de navires de la République populaire démocratique de Corée, qui auraient pu être réalisés dans le but de contourner les sanctions résultant des résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#) ou [2094 \(2013\)](#), notamment le changement de nom ou d'immatriculation d'un aéronef, navire ou bâtiment;
- Le paragraphe 26, dans lequel le Conseil a demandé à tous les États de communiquer toutes informations en leur possession concernant le non-respect des mesures imposées par les résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#) et [2094 \(2013\)](#).

## Pièce jointe

### Liste des noms des personnes visées par l'interdiction d'entrer sur le territoire ou de passer en transit par le territoire, en application du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) du Conseil de sécurité, tel que modifié par la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité

<i>Nom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Observations</i>	<i>Autres éléments d'information</i>
1 YUN HO-JIN	République populaire démocratique de Corée	13 octobre 1944	Directeur de la Namchongang Trading Corporation; encadre l'importation des articles nécessaires au programme d'enrichissement de l'uranium	Également connu sous le nom de YUN HO-CHIN
2 RI JE-SON	République populaire démocratique de Corée	1938	Directeur du General Bureau of Atomic Energy, principal organisme dirigeant le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée; contribue à plusieurs projets nucléaires, dont la gestion par le General Bureau of Atomic Energy du Centre de recherche nucléaire de Yongbyon et de la Namchongang Trading Corporation	Également connu sous le nom de RI CHE-SON
3 HWANG SOK-HWA	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Directeur au General Bureau of Atomic Energy; participe au programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée; en qualité de Chef du Bureau de direction scientifique du General Bureau of Atomic Energy, a siégé au Comité scientifique au sein du Joint Institute for Nuclear Research.	Néant
4 RI HONG-SOP	République populaire démocratique de Corée	1940	Ancien Directeur du Centre de recherche nucléaire de Yongbyon, a encadré trois installations de base qui concourent à la production de plutonium de qualité militaire : l'usine de fabrication de combustible, le réacteur nucléaire et l'usine de traitement du combustible usé	Néant

<i>Nom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Observations</i>	<i>Autres éléments d'information</i>
5 HAN YU-RO	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Directeur de la Korea Ryongaksan General Trading Corporation; participe au programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée	Néant
6 PAEK CHANG-HO	République populaire démocratique de Corée	Né le 18 juin 1964 à Kaesong. Numéro de passeport : 381420754; date de délivrance : 7 décembre 2011	Haut responsable et Directeur du centre de contrôle des satellites du Comité coréen pour la technologie spatiale (Korean Committee for Space Technology)	Également connu sous le nom de PAK CHANG-HO, PAEK CH'ANG-HO
7 CHANG MYONG-CHIN	République populaire démocratique de Corée	1965 ou 1966	Directeur général du site de lancement de satellites Sohae et responsable du centre d'où ont été effectués les lancements des 13 avril et 12 décembre 2012	Également connu sous le nom de JANG MYONG-JIN
8 RA KY'ONG-SU	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Responsable de la Tanchon Commercial Bank (TCB). En cette qualité, il a facilité des opérations effectuées pour le compte de la banque. Tanchon a été désignée par le Comité en avril 2009 en tant que principale entité financière de la République populaire démocratique de Corée responsable de la vente d'armes classiques, de missiles balistiques et d'éléments entrant dans le montage et la fabrication de ces armes.	Néant
9 KIM KWANG-IL	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Kim Kwang-il est un responsable de la Tanchon Commercial Bank (TCB). En cette qualité, il a facilité des opérations effectuées pour le compte de la banque et de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID).	Néant

**Liste des noms des personnes visées par l'interdiction  
d'entrer sur le territoire ou de passer en transit  
par le territoire, conformément à la résolution  
2094 (2013) du Conseil de sécurité**

<i>Nom</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>	<i>Observations</i>	<i>Autres éléments d'information</i>
1 YO'N CHO'NG NAM	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Représentant en chef de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID). La KOMID, qui a été désignée par le Comité en avril 2009, est le plus gros courtier en armements de la République populaire démocratique de Corée et son principal exportateur de biens et matériels associés aux missiles balistiques et aux armes classiques.	Néant
2 KO CH'O'L- CHAE	République populaire démocratique de Corée	1938	Représentant adjoint en chef de la Korea Mining Development Trading Corporation (KOMID). La KOMID, qui a été désignée par le Comité en avril 2009, est le plus gros courtier en armements de la République populaire démocratique de Corée et son principal exportateur de biens et matériels associés aux missiles balistiques et aux armes classiques.	Néant
3 MUN CHO'NG- CH'O'L	République populaire démocratique de Corée	Non connus	Mun Cho'ng-Ch'o'l est un responsable de la Tanchon Commercial Bank (TCB). En cette qualité, il a facilité des opérations effectuées pour le compte de la banque. La Tanchon Commercial Bank, qui a été désignée par le Comité en avril 2009, est la principale entité financière de la République populaire démocratique de Corée chargée de vendre des armes classiques, des missiles balistiques et des produits entrant dans le montage et la fabrication de ces armes.	Néant